ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

anciens combattants et victimes de guerre

Question écrite n° 65159

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de « l'étude approfondie » demandée par le Président de la République tendant à ce que le titre de reconnaissance de la Nation ouvre droit, comme c'est le cas lorsqu'il est délivré en faveur des anciens combattants d'Algérie, de Tunisie ou du Maroc, à une médaille spécifique qui pourrait être appelée « médaille du TRN ». La demande de cette étude a été précisée aux associations regroupées au sein du « Front uni ».

Texte de la réponse

L'attribution d'une décoration à l'ensemble des titulaires du titre de reconnaissance de la Nation (TRN) est une revendication récurrente que soutient le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Il existe déjà, effectivement, une médaille d'Afrique du Nord, créée par le décret n° 97-424 du 29 avril 1997 pris en faveur des militaires et des civils titulaires du TRN pour des services rendus au cours des opérations d'Afrique du Nord. La loi n° 93-7 du 3 janvier 1993 a élargi le champ d'application du TRN à tous les conflits auxquels ont participé des unités de l'armée française. Elle n'en a cependant pas modifié la nature, qui est celle d'un titre signalant la participation à un conflit armé. Le secrétaire d'Etat a soumis à l'approbation de la grande chancellerie de la Légion d'honneur et de la présidence de la République un projet visant à transformer la médaille d'Afrique du Nord en une décoration destinée à tous les titulaires de ce titre. Ce projet, à l'étude depuis deux ans, devrait désormais progresser rapidement vers une issue favorable.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65159
Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4618
Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5169